

Procès-Verbal
CONSEIL MUNICIPAL du 27 juillet 2023
Début 20h10

Date de convocation : 17/07/2023

Président de séance : PRUGNAUD Patrick

Secrétaires de séance : ARPAILLANGE Françoise et THELLIER Claudine

Présents : ARNOULT Denise, ARPAILLANGE Françoise, BLANC Philippe, DESGRANGE Louise, DESSONS Nathalie, FADEUILHE-AYMARD Emmanuelle, FOURREAUX Ghislain, JACQUARD Alain, MARINIER Alain, MASMAYOUX Marine, MIRAMONT Pascal, PARJADIS Patrice, POUYES Michèle, PRIESTER Guy, PRUGNAUD Patrick, TEILLAC Catherine, THELLIER Claudine, TRESSENS Jérôme VIELLE Gérard,

Absents : ARMBRUSTER Laurys, LAUVIE Mathieu, PUIDEBOIS Patrick, VITRAC David.

Procurations : BARBERY Joël donne pouvoir à JACQUARD Alain, BOULEZ Martine à TEILLAC Catherine, LAUMOND Yoan à TRESSENS Jérôme, LEPREUX Lucette à PRUGNAUD Patrick, MARIE Joëlle à ARPAILLANGE Françoise, MERCHIER Carole à MASMAYOUX Marine, MONTET Gilbert à FOURREAUX Ghislain, PAULO Philippe à BLANC Philippe.

Quorum atteint : 19 présents sur 31 élus

Monsieur Patrick PRUGNAUD, 1^{er} adjoint, ouvre la séance en remplacement de Monsieur Joël BARBERY, Maire, excusé.

Il propose au conseil municipal l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour, point n° 6 : SDE 24 :

Demande d'étude pour la création d'un éclairage public Impasse désirée Cazoulès

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

Accepte l'ajout de la délibération à l'ordre du jour,

L'ordre du jour est défini comme suit :

- SVS du Carluxais : renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel
- SVS du Carluxais : demande de participation au SVS pour l'équipement informatique de la classe de l'école de Cazoulès, territoire de Pechs-de-l'Espérance
- Régularisation de l'emprise de la voie communale n°102, Cazoulès, les Travers, Rue des chevreuils
- Motion relative à l'accès à la santé et à la lutte contre les déserts médicaux
- SDE 24 : Demande d'étude pour la création d'un éclairage public Impasse désirée

Questions et informations diverses

- Point travaux
- Prévention du risque incendie : Obligations de débroussaillage
- Motion de soutien aux Missions locales
- Motion dénonçant la décision de fermeture de la ligne de production de papier couché au sein des Papeteries de Condat

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2023

Approuvé à l'unanimité

1- SVS du Carluxais : Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle à l'assemblée que les communes de **Cazoulès, Peyrillac-et-Millac et Orliaguet adhèrent depuis Août 2016 au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SVS) du Carluxais**. Il informe de la nécessité de renouveler la convention de mise à disposition pour le **personnel** affecté aux compétences réglées par le SVS du Carluxais.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°83-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 61 à 63,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.334-1, L.512-6 à 512.9 et L512-12 à L.512-15,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'arrêté préfectoral 2016 s 0119 en date du 29 août 2016 portant adhésion des communes de Carlux, Cazoulès, Peyrillac et Millac et Orliaguet au SIVOS de St-Julien de Lampon - St-Mondane élargi à Calviac-en-Périgord,

Vu la délibération 2016-07-01 du 26 juillet 2016 portant sur l'adhésion de la commune de Cazoulès au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Carluxais,

Vu la convention de mise à disposition initiale pour la période 1er septembre 2016 au 31 août 2019,

Vu la délibération n°2019-11-02 du 13 novembre 2019 portant renouvellement de la convention de mise à disposition pour la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2022,

Vu la délibération n° 2022-58 du 19/07/2022 portant renouvellement de la convention de mise à disposition pour la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2021-10-19-00001 du 19 octobre 2021, autorisant la modification des statuts du Syndicat à Vocation Scolaire du Carluxais (SVS du Carluxais),

Considérant que dans le cadre des compétences exercées par le SVS du Carluxais, il est nécessaire de prévoir la mise à disposition du personnel affecté aux compétences scolaires et périscolaires déléguées au SVS du Carluxais ;

Considérant que les agents concernés ont exprimé leur accord,

Après présentation de cette convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Approuve** la convention relative de mise à disposition de personnel entre le Syndicat à Vocation Scolaire du Carluxais (SVS du Carluxais) et la Commune, et **son renouvellement à compter du 1er septembre 2023 pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 août 2024**,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire,
- **Précise** que dans le cadre de la mise à disposition, le travail des agents concernés est organisé par la collectivité d'accueil,
- **Dit** que les charges de personnel (rémunérations et charges) seront remboursées par le SVS du Carluxais selon les modalités prévues dans la convention.

2- Demande de participation au SVS du Carluxais pour l'équipement informatique de la classe de l'école de Cazoulès, territoire de Pechs-de-l'Espérance

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle au conseil municipal que, dans le cadre du plan de relance, continuité pédagogique socle numérique, un pack classe mobile, comprenant 1 valise, 12 tablettes et 1 ordinateur portable, a été installé dans la classe accueillant les élèves de CP et CE1 à Cazoulès, territoire de Pechs-de-l'Espérance.

La commune a engagé la somme de 5 813,98 € TTC et a bénéficié d'une subvention de l'Etat de 1 453,35 €.

Considérant que l'achat du pack classe mobile représente une fourniture scolaire dont bénéficient tous les enfants du RPI,

Considérant que ce type de matériel scolaire aurait dû faire l'objet d'un achat et d'un encaissement de la subvention par le SVS du Carluxais et non par la commune de Pechs-de-l'Espérance,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à **l'unanimité**

- **Demande** au SVS du Carluxais le versement d'une subvention d'investissement au profit de la commune de Pechs-de-l'Espérance, d'un montant de **4 360,63 €**.

3- Régularisation emprise voie communale n° 102, Cazoulès les Travers, Rue des chevreuils

Monsieur le 1^{er} adjoint propose à l'assemblée de régulariser l'emprise de la voie communale n°102 au lieu-dit les Travers, Rue des Chevreuils, Cazoulès, territoire de Pechs-de-l'Espérance.

Suite à la réception du plan de division/bornage dressé le 22/01/2019 par le Géomètre-Expert AGEFAUR à Souillac, il convient de régulariser l'emprise de la voie communale n°102 comme précisé sur le plan de division/bornage.

En accord avec le propriétaire Patrick HEBRARD, le Maire propose l'acquisition des parcelles de voirie pour un montant total de 100 € pour 249 m², soit : section A 1985 de 17m², section A 1984 de 174m² et section A 1983 de 58m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**,

- **Décide** de régulariser l'emprise de la voie communale n°102 à Cazoulès, les Travers Rue des Chevreuils, par l'acquisition des parcelles appartenant à M. Patrick HEBRARD, soit 249 m² de voirie pour montant total de 100 € ;

n°INSEE 089 Section A 1985 de 17m², section A 1984 de 174m² et section A 1983 de 58m², Pechs-de-l'Espérance – Cazoulès, les Travers Rue des Chevreuils.

- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision avec signature de l'acte de vente à l'étude de Me HERVOUET, notaire à Calviac-en-Périgord.

4- Motion relative à l'accès à la santé et à la lutte contre les déserts médicaux

Le conseil municipal de Pechs-de-l'Espérance,

- Déploire les fermetures répétées des urgences de l'hôpital de Bergerac et de Sarlat et s'inquiète du caractère aléatoire de la régulation opérée par l'intermédiaire du numéro d'urgence, le 15.
- Il dénonce les fermetures, même passagères, des maternités de Bergerac et de Sarlat et ne peut accepter la perspective de regroupement, sous prétexte de sécurité, dans une maternité départementale unique, qui conduirait une grande partie des femmes sur le point d'accoucher à accomplir une heure de route, parfois même davantage, sur une voirie elle-même inadaptée à de tels déplacements.
- S'inquiète également de la désertification médicale qui affecte les villes moyennes et les territoires ruraux. Il déplore que la seule réponse proposée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) soit d'encourager les collectivités à développer les offres destinées à attirer les médecins sur leur territoire, engendrant ainsi une concurrence et une surenchère totalement contraires à l'esprit de service public.
- Demande en conséquence que les moyens consacrés à la santé publique, et notamment aux urgences, aux maternités et à la psychiatrie, soient très rapidement renforcés pour répondre aux attentes des citoyens qui, dans leur très grande majorité, considèrent que la santé publique est la première des priorités.
- Il demande que l'affectation des médecins, qui sont pratiquement tous conventionnés avec la Sécurité Sociale, tienne compte des besoins des différents territoires.
- Il demande également qu'un effort sans précédent de formation de médecins et de professionnels de santé soit engagé pour répondre aux besoins engendrés par l'accroissement de population de notre pays, par le vieillissement démographique, et par les conditions contemporaines d'exercice de la médecine.
- Plutôt que de fausses recettes, les collectivités et les citoyens demandent que soient fixées des règles.

Motion approuvée à **l'unanimité**

A noter : Dernier alinéa, le terme de « fausses recettes » gêne les conseillers.

6 - SDE 24 : Demande d'étude d'éclairage public « Impasse désirée »

Monsieur le 1^{er} adjoint expose qu'il conviendrait d'effectuer une étude portant sur l'éclairage public du point suivant :

- Impasse désirée Cazoulès dont les emplacements sont repérés sur le plan ci-joint.

La commune de Pechs-de-l'Espérance adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Un engagement de la commune est nécessaire pour permettre au Syndicat de réaliser les études techniques qui permettront à la collectivité de se prononcer sur sa volonté d'effectuer les travaux.

Dans le cas, où la commune de Pechs-de-l'Espérance ne donnerait pas une suite favorable au projet dans un délai de six mois (sauf demande motivée dans le cas de travaux coordonnés avec les programmes d'effacement, de renforcement du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage du SDE 24 ou de demande de DETR en cours), elle s'engage à rembourser au SDE 24 les frais d'étude

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité** :

- **Sollicite** le SDE 24 afin d'engager les études techniques,
- **S'engage** à prendre en charge le coût de l'étude, si elle n'était pas suivie de travaux après six mois,
- **Mandate** M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

Le conseil regrette de ne pas connaître le prix de l'étude, après information auprès du SDE 24, l'étude s'élèverait à 195€.

Questions et informations diverses

Point travaux : Aire de camping-car en cours (réseau en place, reste dalles à couler, suite des travaux en septembre), muret de Millac en cours, Route de la Chapelle refaite.

Prévention du risque incendie : Obligations de débroussaillage, modèle de lettre à la disposition des villages pour l'adresser aux habitants concernés.

Motion de soutien aux Missions Locales

Motion dénonçant la décision de fermeture de la ligne de production de papier couché aux Papeteries de Condat

Maison Martin : réunion prévue le 10/08/2023 à Orliaguet pour faire le point des réponses à l'appel d'offre

Assurances des 3 villages : Regroupement des assurances en 1 seule, Françoise Arpaillange se propose pour réunir un groupe de travail sur le sujet

Séance levée à 22h